



## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 23 Mars 2021

**Présents** : Mme CHEVALIER. M. PLANQUE. Mme BOURGOIS. M. PECQUEUR. Mme GARENEAUX V. M. SOUPE. (arrivée 18h27) Mme FONTAINE(arrivée 18h27). M. DEWET. M. VERSCHEURE D. Mmes VERSCHEURE A. WULLENS. M. COOLEN. Mme LECZYNSKI. MM. DOMAIN. THEOBALD. Mmes DUSSENNE. DESCHUTTER. MM. FONTAINE. (arrivée 18h08) BOYENVAL. LOUCHEZ. HERTAULT. Mmes SERRA. RYCKELYNCK. MM SERGEANT. MASSEMIN. Mme LAMIRAND.

**Excusés** : Mmes GARENAUX L. LEDOUX et M. COGET.

**Pouvoirs** : Mme GARENAUX L. à Mme GARENEAUX V., Mme LEDOUX à Mme BOURGOIS. M. COGET à M. PLANQUE, M. SOUPE à Mme CHEVALIER (jusqu'à son arrivée)

Mme BOURGOIS a été désignée Secrétaire de séance.



Mme le Maire ouvre la séance à 18h05. Elle procède à l'appel nominal des membres pour constater que le quorum était atteint. Elle fait désigner à l'unanimité, secrétaire de séance, Mme Catherine BOURGOIS.

*Arrivée de M. FONTAINE à 18h08.*

Le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2020 a été adopté à l'unanimité, compte tenu de quelques remarques de M. MASSEMIN.

### **1) Débat d'orientation budgétaire (DOB)**

*Arrivée de Mme FONTAINE et de M. SOUPE à 18h27.*

Mme le Maire présente le débat d'orientation budgétaire, la section de fonctionnement et M. PLANQUE la section d'investissement.

Monsieur LOUCHEZ intervient au nom du groupe « Ensemble, Changeons Audruicq » :

*La crise sanitaire a fortement impacté l'activité économique mondiale.*

*La loi de finances 2021 tient compte de ce contexte et des mesures fortes y sont prévues pour relancer l'économie française :*

- *Plan de relance de 100 milliards*
- *Baisse des impôts de « production » de 10 milliards*
- *Suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales*
- *Baisse du taux de l'impôt sur les sociétés.*

*Pour les communes, cette loi de finances 2021 précise des actions souhaitées à mettre en œuvre :*

- *Inciter les collectivités à une croissance plus verte avec une nouvelle classification des dépenses en fonction de l'impact sur l'environnement.*

- Renforcer la compétitivité par la baisse des impôts de production
- Prise en charge de 50% du coût des abandons de loyers consentis par les collectivités au profit des entreprises locataires de locaux propriétés de la commune
- Automatisation progressive du Fonds de Compensation de la TVA.

Concernant l'endettement de la commune, plus de prêt depuis celui de 3 millions en 2017, celui-ci ne peut que baisser mathématiquement.

M. THEOBALD fait donc remarquer à M. LOUCHEZ, qu'il consent que la commune est bien gérée.

M. LOUCHEZ poursuit son intervention :

### **CHARGES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

*Avec un excédent de 1 974 324 euros (celui de 2020 + report de 2019), je constate que des efforts ont été effectués avec une baisse de 6,26% des dépenses réelles de fonctionnement. La crise sanitaire en est sans doute en partie responsable, mais peut être aussi nos remarques des années précédentes dans ce domaine.*

*Malgré des dotations stables, les recettes sont en baisse de 5,02%, sachant que 40% de celles-ci échappent aux décisions de la commune.*

*Compte tenu de l'excédent de fonctionnement il ne sera pas nécessaire d'augmenter la fiscalité communale, ni le coût des services.*

*Pour les prévisions des dépenses de fonctionnement 2021, je constate à nouveau des augmentations importantes, +8,49% pour les charges à caractère général et + 9,50 % pour les charges de personnel, en se référant à l'année 2019. Pas d'estimation des recettes mais rassurés que les dotations seront stables, ainsi que les impôts et taxes.*

*Concernant l'affectation de l'excédent 2020, la prévision d'un virement à la section Investissement d'un montant de 1 700 000 euros doit permettre la réalisation d'une partie des investissements prévus.*

*Conserver le solde de cet excédent soit 274 324 euros en fonctionnement pourrait pour un certain montant nous permettre d'aider les commerçants locaux qui souffrent de la crise sanitaire. Demande déjà formulée en 2020.*

Messieurs THEOBALD, LOUCHEZ et BOYENVAL se sont expliqués quant à la mise en place du Click and Collect avec le CPETI, rappelant que la procédure est longue et que juridiquement, il s'agit d'une compétence intercommunale et non communale, d'où les limites d'interventions possibles de la commune.

Poursuite de l'intervention de M. LOUCHEZ :

### **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

*Les prévisions d'investissement 2021 pour 5 165 562 euros concernent la continuité des travaux d'aménagement du centre-ville pour une part importante.*

*Les autres investissements importants sont :*

- *Provision de 500 000 euros pour achat des parcelles rue du Presbytère à L'Établissement Public Foncier.  
Ces terrains sont destinés à l'implantation d'un béguinage et d'une maison médicale promise depuis 6 ans.  
A ce jour, compte tenu du projet présenté lors de la commission Urbanisme, on ne peut plus évoquer le terme de « maison médicale » à cet endroit, mais plutôt d'une « maison de quartier ».*
- *300 000 euros pour des travaux de voirie prévus dans le plan pluriannuel de l'entretien des dites voiries.*
- *300 000 euros pour le City Stade, pour lequel je vous demande Madame le Maire des précisions sur cet investissement.*

M. PLANQUE précise que les travaux du City Stade comprennent le nouveau city stade, la clôture, et la réfection de l'ancien City Stade.

M. LOUCHEZ : *En conclusion, je constate que contrairement aux objectifs de la loi de finances 2021, aucun investissement ne concerne la rénovation des bâtiments publics en vue de réduire la consommation énergétique de ceux-ci, c'est bien dommage.*

M. SERGEANT fait remarquer le problème de stationnement en ville et s'interroge sur la possibilité de réaliser une aire de covoiturage à l'entrée de la ville dans le cadre de la croissance verte.

Mme le Maire répond qu'il s'agit d'une compétence de la CCRA.

M. MASSEMIN demande si l'achat de parcelles pour la réalisation d'un parking TER servira uniquement aux passagers SNCF.

Mme FONTAINE précise qu'il s'agit d'un parking public et donc que toute personne peut y stationner.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de de débat.

## **2) Réaménagement des voiries communales - Demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du plan de relance**

Dans le cadre de sa politique pluriannuelle de travaux, la Commune engage tous les ans un certain nombre de rénovations de voiries.

Dans ce cadre, la Commune peut solliciter une aide de la Région au titre du Plan de Relance.

Ces travaux concernent les rues suivantes :

- rue du Pont Rouge,
- rue des Madelinettes,
- rue Delobel,
- et une partie des rues de la Commune et du Pont Neuf.

Les travaux d'un montant global de 263 210.00 € se porteront sur la reprise des structures du corps des chaussées, la mise en place de bordures ou caniveaux et la reprise de nombreux ouvrages du réseau des eaux pluviales (création de fossé, traversées en chaussée).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve ce projet,
- Autorise Mme le Maire à solliciter, au titre du fond spécial de relance et de solidarité avec les territoires une subvention auprès de la Région Hauts de France d'un montant de 78 963.00 € HT, représentant 30 % du montant éligible.

**Remerciements :**

- De la famille de Laurent LEULLIETTE suite au décès de M. Sylvain LEULLIETTE
- De la famille DE Laurence GARENAUX suite au décès de M. Gérard GARENAUX
- De l'association ELA pour la subvention accordée pour la lutte contre les leucodystrophies
- De la Société Saint Vincent de Paul pour l'aide financière accordée
- De la Paroisse Saint Martin en Pays d'Audruicq pour la subvention accordée

Mme le Maire lève la séance à 19h30 après signature du registre des délibérations.

Le Maire,  
**Nicole CHEVALIER.**